

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 25 mai 2023	L'an deux mille vingt trois Le premier juin,
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 5 juin 2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Etai(e)nt présent(e)s :</b> M. SAADA Raoul – M. LOURS Xavier – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	<b>Absent(e)s représenté(e)s :</b> M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. REYNAUD Max – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – M. FAUCHÉ Fabien – M. DORIZON Maurice.
PRESENTS : 16	<b>Absent(e)s non représenté(e)s :</b> Mme BONNASSEAU Patricia – Mme LEROMAIN Nadège – Mme BILIEU Carine.
VOTANTS : 24	Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**ADOpte** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230601-DEL2023-034-DE

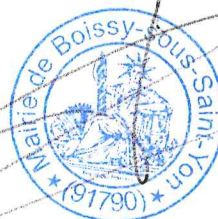
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

Affichage : 05/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Raoul SAADA